

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2023-300

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe - Session 2020.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2021-202 du 21 octobre 2021.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2021-202 du 21 octobre 2021 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe,

Considérant que vingt des lauréats, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les vingt lauréats, dont la liste est annexée, sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 30 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

ANNEXE A L'ARRÊTÉ N° 2023-300 DU 30 OCTOBRE 2023
portant mise à jour de la liste d'aptitude de technicien territorial principal de 2^e classe

Spécialité Aménagement urbain et développement durable

BACOUOL Olivia
BOUTY Florence

Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information

AMIOT Mathieu
GUENIER Laurent
MASSON Gwendoline
MINKENG Jean-Michel

Spécialité Artisanat et métiers d'art

FALANDRY Agnès

Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

HADJAL Noura
MORTIER Ségolène
TANGUY Adrien

Spécialité Bâtiments, génie civil

OLLIVIER Christophe
SAMBA-PION Aurelie

Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures

CESPEDES Damien
RIVERA Antoine

Spécialité Déplacements, transports

CHAPLAIN Floriane

Spécialité Espaces verts et naturels

BLOMME-LEVENEUR Jeanne-Flore
CRÉTOLLIER Florian
DE L'ESTANG Hervé
DEBON Delphine
VAUTIER Coralie

La présente liste est arrêtée à vingt lauréats.

Fait à Pantin, le 30 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE